

XXVII éme PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes

Rédigée et présentée par la classe de CM2 de l'école Rotière

Circonscription de Joué les Tours

Classe de M. Marseau

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les bénéfices de la pratique du sport sont importants pour les jeunes. Le sport permet de tenir le corps en bonne santé, de se détendre et de ne pas penser qu'à l'école. Il nous aide à avoir confiance en nous.

Le sport permet aussi d'apprendre des choses dans la vie, de se faire de nouveaux amis et à être plus collectifs. Les jeunes peuvent raconter leur activité sportive à leurs parents ou à leurs frères et sœurs.

Les jeunes qui s'ennuient chez eux à ne rien faire ou à regarder la télé et les écrans doivent être aidés à pratiquer le sport.

Nous avons cherché des renseignements sur la pratique du sport par les jeunes de 13- 14 ans : 82% font du sport une fois par semaine en-dehors de l'école.

Pour notre classe, 60 % des élèves ont une pratique sportive régulière. Parmi eux, 50 % ont une pratique assidue et 10 % font du sport une fois par semaine.

40 % des élèves n'ont pas une pratique sportive régulière. Parmi eux, 5 % ont une pratique occasionnelle et 35 % ne pratiquent aucun sport.

Nous avons aussi constaté que si 63 % des garçons de la classe pratiquent le sport régulièrement, les filles ne sont plus que 36 %.

Nous avons voulu également connaître pour quelles raisons des camarades de notre âge ne pouvaient pas faire de sport.

S'il existe des aides pour financer la licence des enfants, le prix des équipements ou du déplacement pour se rendre au club reste lourd. Certains parents sont dans l'impossibilité d'accompagner leur enfant.

Beaucoup de jeunes manquent d'informations sur les sports qu'ils pourraient pratiquer et ne savent pas où trouver les renseignements. Parfois, il est difficile de demander à ses parents de pratiquer un sport. Certains sports peuvent faire peur aux parents en raison des dangers. Des parents refusent certains sports à leur fille. Aussi, les jeunes sont parfois tout seuls pour convaincre leurs parents qu'ils ont vraiment envie de faire du sport.

Notre proposition de loi veut apporter des solutions à toutes ces difficultés.

Article 1

Une carte de déplacement est instituée pour permettre aux jeunes de se rendre jusqu'au lieu où ils pratiquent leur sport. Utilisable seulement pour les déplacements dans les clubs, cette carte est fournie par les clubs ou associations sportives.

Elle est payée en partie par la mairie et les parents.

Article 2

Un groupe de travail est chargé de rénover le site Pass'Sport du Ministère des sports afin de le rendre plus facile d'accès et d'utilisation par les jeunes eux-mêmes. Ce site est associé de façon automatique à tous les clubs et associations sportives.

Le montant de l'aide de 50 euros du Pass Sport est revu. Son montant est calculé en fonction du salaire des familles.

Article 3

Il est institué auprès de chaque commune un ambassadeur des sports. Son rôle est de donner confiance aux enfants dans leur recherche d'un sport, de les mettre en contact avec les clubs et de conseiller les parents.

Il peut organiser des rencontres avec les parents dans les écoles de la commune. Il assure, trois fois par an, une permanence dans les écoles auprès des élèves.

Article 4

L'ambassadeur des sports organise chaque année une cérémonie des sports dans le cadre d'une journée nationale. Une vidéo est réalisée à cette occasion ; elle est projetée dans les écoles et collèges au début de chaque année scolaire.